

Arménie



Deux militaires arméniens et un enfant ont été blessés lors d'une tentative d'infiltration subversive en direction des postes militaires arméniens près de Noyemberian dans la province de Tavouch, a informé la porte-parole du ministère de la Défense, **Chouchane Stépanian**.

«L'ennemi a été repoussé grâce aux actions des forces armées arméniennes, les informations sur les pertes sont en train d'être clarifiées, aucune victime n'a été enregistrée du côté arménien.

A noter que l'ennemi a pris pour cible les villages de Baghanis et Voskevan, blessant un enfant qui se trouvait sur le balcon à ce moment.

Les forces armées arméniennes prendront des mesures pertinentes pour stabiliser la situation à la frontière et dissuader les actions inhumaines des forces armées azerbaïdjanaises pendant la pandémie.

La direction militaro-politique de l'Azerbaïdjan assumera l'entière responsabilité des conséquences", a-t-elle indiqué.

(...)



De son côté, le **ministère arménien des Affaires étrangères** a fermement condamné les tentatives de l'Azerbaïdjan d'aggraver la situation à la frontière arméno-azerbaïdjanaise, entraînant la blessure d'un enfant de 14 ans de la région de Tavouch et blessant deux militaires des Forces armées arméniennes qui empêchaient la tentative d'infiltration de la partie

azerbaïdjanaise.

"Cette violation du cessez-le-feu non provoquée n'a aucune justification, surtout aujourd'hui, lorsque tous les pays du monde mobilisent leurs ressources médicales dans la lutte contre le COVID-19.

Avec de telles actions, l'Azerbaïdjan ne tient pas compte des appels de la communauté internationale, en particulier des coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE et du secrétaire général des Nations Unies à respecter strictement le cessez-le-feu et à s'abstenir de tout acte provocateur pendant cette période.

Cet incident militaire démontre que la partie azerbaïdjanaise n'a aucun contrôle sur les actions de ses unités militaires à la frontière ou aggrave délibérément la situation, assumant ainsi l'entière responsabilité de ses conséquences", souligne le communiqué.



Concernant la diffusion systématique de désinformation par les autorités azerbaïdjanaises concernant la situation le long de la frontière arméno-azerbaïdjanaise, ainsi que sur la ligne de contact entre l'Artsakh et l'Azerbaïdjan, la porte-parole du ministère arménien des Affaires étrangères, **Anna Naghdalian** a déclaré :

"Les actions visent à dissimuler ou à justifier les violations par l'Azerbaïdjan du cessez-le-feu et du droit international humanitaire.

De toute évidence, l'Azerbaïdjan tente d'utiliser la suspension des exercices de surveillance par le Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE, suite à la diffusion du COVID-19, afin de violer le régime de cessez-le-feu et de diffuser de la désinformation.

Nous réitérons une fois de plus notre engagement à respecter les appels des coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE et du Secrétaire général des Nations Unies à respecter strictement le cessez-le-feu et à s'abstenir de toute action provocatrice pendant cette période.

Ces faits nouveaux soulignent particulièrement l'importance de la mise en œuvre des accords sur la réduction des risques et de la mise en place de mécanismes internationaux efficaces à cette fin", a-t-elle ajouté.

Concernant la déclaration du président Erdoğan sur le rapatriement des Arméniens de Turquie touchés par le Coronavirus, elle a précisé :

«Le retour des citoyens arméniens d'Istanbul a été organisé en accord avec les autorités turques et géorgiennes. L'Arménie prend toutes les mesures pour organiser le retour de ses ressortissants, et la préférence sera donnée à ceux des régions les plus durement touchées.

Le ministère des Affaires étrangères finance le transport d'environ 70 citoyens à travers le territoire géorgien. Tous les citoyens seront soumis à une quatorzaine à leur arrivée.»

(...)



Le **ministère arménien des Affaires étrangères** a qualifié l'appel de la Turquie à la communauté internationale de ne pas reconnaître les élections au Haut-Karabakh comme *«l'expression de la politique hostile de la Turquie envers le peuple arménien»*.

«Conformément à sa méthode traditionnelle d'interprétation sélective des documents internationaux, d'un côté la Turquie invoque les résolutions pertinentes de l'ONU sur la sécurité et de l'autre elle ignore son appel à s'abstenir de toute action hostile dans le contexte du conflit du Haut-Karabakh adressée explicitement aux États de la région. Alors que c'est la Turquie qui impose un blocus à la République d'Arménie depuis des décennies et soutient les actions agressives et atroces lancées contre le peuple d'Artsakh, et notamment celle d'avril 2016.

La référence du ministère turc des Affaires étrangères aux principes de l'OSCE et au processus de Minsk est également sans fondement. Nous rappelons que la décision de l'OSCE/CSCE du 24 mars 1992, qui a jeté les bases du processus de Minsk, fait référence aux représentants élus du Haut-Karabakh comme participant au processus. Les élections doivent avoir lieu pour avoir des représentants élus, et de ce point de vue, les élections conduites en Artsakh ne sont pas contradictoires, mais découlent de la logique et des documents fondamentaux du processus pacifique.

Les tentatives de la Turquie d'agir en tant que gardienne internationale des droits de l'homme et ses appels à la communauté internationale sont plus que mis en faillite à la lumière de ses violations constantes des droits des peuples, de l'intégrité territoriale de ses voisins et de sa politique agressive qui viole les normes de le droit international et la démocratie», a conclu le communiqué.